

ASSURANCE ASSISTANCE & ANNULATION

Que signifient et comment fonctionnent les garanties d'assurance et d'assistance proposées par votre carte bancaire ?

Comprise dans tous les contrats de cartes bancaires (**Visa** et **MasterCard**, par exemple), l'assurance voyage peut proposer deux types de garanties. Il faut savoir que leur niveau de prise en charge et les plafonds d'indemnisation dépendent de la nature de votre CB, de votre banque et des organismes assureurs.

Ces garanties couvrent généralement les membres d'une même famille (conjoint + enfants de moins de 25 ans et/ou petits-enfants célibataires de -25 ans voyageant avec leurs grands-parents) pour une durée de séjour inférieure à 90 jours.

1) Les garanties d'assurance : elles vous remboursent à la suite d'un sinistre.

Selon les garanties de votre contrat, vous pouvez être couvert en cas de :

- Décès
- Invalidité
- Annulation ou retard de vol
- Perte/vol/détérioration de vos bagages
- Responsabilité civile

Pour en bénéficier, vous devez avoir réglé en totalité ou en partie (selon les banques mais généralement pas de minimum de paiement) votre voyage avec votre carte bancaire. La couverture débute si vous êtes à une distance de plus de 100 km de votre domicile.

2) Les garanties d'assistance : elles vous permettent d'appeler un conseiller 24/7 à travers le monde et prennent en charge :

- les frais médicaux
- le rapatriement médical
- l'assistance juridique à l'étranger

Pour en bénéficier, il suffit d'être en possession de votre CB en cours de validité. Vous n'êtes pas obligé d'avoir réglé votre séjour avec cette dernière.

La couverture commence dès que vous êtes hors du pays de domicile.

Important ! Contactez toujours le n° de l'assistance (inscrit au dos de la carte bancaire) avant d'engager des frais.

Suis-je assez couvert avec l'assurance voyage de ma carte bancaire classique ?

Si vous êtes titulaire d'une carte Visa Classique ou d'une Mastercard Standard (les cartes bancaires classiques) vous bénéficiez d'une assurance voyage très basique.

Elle offre uniquement des garanties d'assistance : rapatriement médical, assistance juridique à l'étranger et prise en charge des frais médicaux d'urgence avec un plafond fixé à 11.000 euros.

Est-ce suffisant ? Malheureusement non. Le montant maximal de prise en charge des frais médicaux n'est pas assez élevé. De plus, vous n'êtes ni couvert en cas d'annulation de votre voyage ni de perte

de vos bagages. Vous ne profitez pas non plus d'une assurance responsabilité civile à l'étranger. Elle est pourtant indispensable pour vous couvrir en cas de dommages matériels ou corporels causés à un tiers lors de votre voyage.

Suis-je mieux couvert avec l'assurance voyage d'une carte bancaire haut de gamme ?

Des cartes telles que Visa Premier, Mastercard Gold ou d'autres CB dites "Premium" offrent globalement une bonne protection pour les séjours de moins de 90 jours.

Par rapport, aux CB classiques, elles proposent davantage de garanties d'assistance et d'assurance avec des plafonds plus élevés : jusqu'à 155.000 euros pour les frais médicaux et jusqu'à 1.525.000€/2.000.000 € (par événement) pour la garantie responsabilité civile à l'étranger.

Elles peuvent également prendre en charge un éventuel retour anticipé pour vous et/ou vos accompagnants et incluent très souvent l'assurance annulation (sous conditions) et l'assurance bagages.

Est-ce suffisant ? Malgré les nombreuses garanties comprises dans le contrat d'une carte bancaire haut de gamme, vous risquez d'être confronté à leurs limites... que viennent pallier une **assurance voyage complémentaire**.

Que peut donc bien proposer en plus une assurance voyage complémentaire ?

- **Des garanties supplémentaires et adaptées à vos besoins** : la prise en charge des frais de secours et de recherche en montage/en mer, une assistance en cas de perte ou de vol de vos papiers, une aide-ménagère après rapatriement, le rapatriement de votre animal domestique, l'envoi de médicaments à l'étranger...
- **Des plafonds de garanties plus élevés** : l'assurance complémentaire prend en charge les frais médicaux contractés à l'étranger jusqu'à un montant de 1.000.000 € ou plus.
- **Une assurance annulation moins contraignante** : contrairement à celle d'une CB haut de gamme, une assurance voyage complémentaire vous couvre pour un très grand nombre de motifs d'annulation de séjour avec des plafonds de garanties beaucoup plus élevés.
- **Une assurance responsabilité civile** : en cas de dommages causés à des tiers l'assurance vous couvre jusqu'à 4.500.000 €.
- **Des franchises inexistantes ou peu élevées** : l'assurance comprise avec une CB prévoit une franchise (la part qui reste à votre charge) comprise entre 50 et 70 €. Ce qui signifie que sur une consultation médicale facturée 80 €, par exemple, vous ne serez remboursé que de 30 ou 10 € !
- **Nul besoin d'avoir payé avec sa CB pour être couvert** : le déclenchement des garanties ne dépend pas du mode de règlement que vous avez choisi. Seul votre contrat d'assurance voyage suffit. Un bon moyen aussi d'être assuré lorsqu'on vous a offert un séjour ou... votre lune de miel !
- **Un tarif intéressant** : il faut payer en moyenne 100 €/an pour une carte bancaire haut de gamme et environ 300€/an pour une CB très haut de gamme. Si vous ne partez qu'une semaine, l'adhésion à votre carte bancaire risque de vous coûter plus cher qu'une assurance voyage complémentaire.

En résumé

Pour les garanties assurance et assistance :

- Vous avez une carte bancaire basique (Eurocard, Visa ou autre) :

Vos garanties sont trop insuffisantes et il vous faudra souscrire une assurance complémentaire d'assurance et d'assistance avant votre départ (et avant le premier paiement).

- Vous avez une carte bancaire « haut de gamme » type Gold Mastercard ou Visa Premier par exemple.
Vous êtes couverts jusqu'à hauteur de 155.000 €.
La somme paraît importante mais le plafond est vite dépassé en cas d'accident grave.

Pour les garanties annulation de voyage :

- Vous avez une carte bancaire basique (Eurocard, Visa ou autre) :
L'option annulation de voyage n'est pas comprise, il vous faudra donc prendre une assurance complémentaire.
- Vous avez une carte bancaire « haut de gamme » type Gold Mastercard ou Visa Premier par exemple.
Il y a généralement une couverture par votre carte bancaire, sous condition d'avoir payé tout ou partie de votre voyage avec votre carte bancaire (demander à votre banque mais généralement il n'y a pas de minimum).
A savoir que si vous avez payé votre billet d'avion par carte bancaire mais votre agence de voyage par transfert bancaire donc sans utiliser votre carte bancaire, en cas d'annulation vous ne serez remboursé que pour le billet d'avion.
La souscription à l'assurance doit se faire AVANT le premier paiement.

La meilleure option pour être totalement tranquille

Le mieux est de souscrire une assurance complémentaire auprès de compagnies spécialisées dans l'assurance voyage.

Il y en a de nombreuses mais celle que nous privilégions est CHAPKA ASSURANCE (partenaire d'Europe Assistance).

Elle offre des garanties sérieuses, des prix plus intéressants et une adhésion en ligne simple et rapide.

Vous pouvez choisir l'assistance, l'annulation ou les deux combinées en sachant que cette 3^{ème} option est nettement plus avantageuse.

Vous pouvez voir ci-dessous un petit tableau avec les cotisations correspondantes pour 3 scénarios différents en termes de composition du groupe et âge des participants.

Si vous êtes intéressé par l'assurance CHAPKA vous pouvez suivre ce lien pour calculer en 3mn votre cotisation et souscrire le cas échéant :

<https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=809>

Nb de pers.	Âge	Date voyage	Nb de jours	Prix voyage/pers.	Assistance Par pers.	Annulation Par pers.	Combiné Par pers.
2	65-65	02/2024	13	2800	58,00	112,00	129,40
2	45-45	02/2024	13	2800	58,00	112,00	129,40
4	45-45-15-15	02/2024	13	1675	49,30	79,00	85,61